EN ROUTE POUR LE Sud

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

Capitalisme, crises et casse de l'école

Christopher Pereira

Dans un récent article publié par la revue en ligne Contretemps[1], Stéphane Bonnery, sociologue spécialiste des sciences de l'éducation, analyse la crise du Covid et ses répercussions sur l'Éducation nationale. Il évoque ainsi une accélération de la crise de l'école. Au-delà de ce constat que nous partageons, c'est l'accélération même des crises plus générales – écologiques, économiques, sociales – dont nous sommes à la fois les témoins et les victimes. Nous pouvons ainsi postuler que la pandémie du Covid-19 est à la fois cause et conséquence des crises à répétition du capitalisme.

En effet, dans un premier temps, l'apparition du virus est une conséquence de l'impact de l'homme sur son environnement. Pour l'anthropologue Frédéric Keck, notre mode de développement produit, depuis les années 70, les conditions propices à l'émergence de maladies infectieuses[2]. Il affirme ainsi que « les virus ne sont pas des entités intentionnelles visant à tuer des humains mais plutôt le signe d'un déséquilibre entre différentes espèces d'un écosystème ». Il s'agit donc, pour gérer la pandémie actuelle et les prochaines qui ne manqueront pas d'arriver, d'aborder le problème sous l'angle de l'écologie plutôt que celui d'une gestion uniquement sanitaire. C'est comme une piqûre de rappel sur les liens entre les êtres humains et la planète. Que ce soit

SOMMAIRE

Édito - Capitalisme, crises et casse de l'école.....1
Les évaluations nationales ne doivent pas avoir lieu.....4
Suivez le guide.....6
Escholiers de la Mosson : la lutte exemplaire des personnels a payé.....7
Bulletin d'adhésion.....8

Permanences tous les lundis
Local Solidaires 66
4 bis, avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan
06.84.89.01.17
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org
Sud éducation 66-11

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
3, impasse San Gil - 66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 67 - Sept. - Oct. - Déc. 2020
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0923 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Héléna Molin (déchargée)
- Nicolas Pierre (déchargé)
- Christopher Pereira (déchargé)
- Roxanne Harington (déchargée)
- Marc Anglaret
- Michel Benkemoun
- Karine Abauzit
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy
- Arthur Slimak

le virus de la vache folle, la grippe aviaire ou le SARS-CoV-2, les points de départ communs sont le commerce d'animaux sauvages, certes, mais aussi l'élevage industriel. Or, ce dernier est moins motivé par les besoins en alimentation des populations que par la rémunération des actionnaires aux mains des quelques multinationales qui détiennent ces élevages.

La pandémie a eu et aura des conséquences importantes sur l'économie ainsi qu'un impact sanitaire et social grave sur les populations. Peut-on en faire l'unique responsable de la crise actuelle ? Ou bien est-elle révélatrice d'un système incapable d'y faire face car confronté à une crise en amont ? C'est bien à ce moment crucial, quand l'épidémie se développe, que l'on se rend compte que nous n'avons pas assez de masques ni assez de lits de réanimation. Or, cette situation est le fait de plusieurs décennies de politiques néolibérales de réduction des budgets au point de laisser les personnels de santé au bord de l'asphyxie. Et ce n'est pas faute d'avoir été alertés : le secteur médical a été massivement en grève pendant des mois avant l'apparition du Covid pour dénoncer leurs conditions de travail et le manque cruel de moyens. Trente ans de politique néolibérale visant une baisse de financement généralisée a laissé un hôpital exsangue alors que les cadeaux fiscaux au patronat sous forme de CICE, entre autres, se sont au contraire développés. Ce n'est pas le Covid-19 qui est responsable de la crise sanitaire, c'est le capitalisme.

Capitalisme, crise. Crise, capitalisme. Si on retrouve ces mots si souvent l'un avec l'autre, c'est que les deux notions sont ontologiquement liées. Pourquoi ? Le capitalisme, c'est la recherche sans fin du profit incitant toujours plus à produire. Or la consommation ne suit jamais complètement et un phénomène de surproduction survient nécessitant de réduire la production. C'est la crise, les fermetures d'usines, les licenciements. Ce sont les faillites, les actions qui chutent. C'est le recours aux plans de relance, aux aides de l'État pour repartir. Quelle contradiction, dans ce capitalisme qui tragiquement ne peut se détacher de ses crises inéluctables et quelle contradiction, dans ce néolibéralisme qui ne peut se passer de l'État pour survivre. Or, de la crise de 1929 à la crise économique des pays asiatiques en 1997, de l'éclatement de la bulle Internet dans les années 2000 à la crise de 2008, ce sont justement ces crises du capitalisme qui s'accélèrent.

Et l'école, dans tout ça ? Comme tout service public dans une société capitaliste et néolibérale, l'Éducation nationale est attaquée. Comme le rappelle Stéphane Bonnery, le système scolaire évolue dans une sorte de tension : « démocratisation scolaire pour satisfaire des besoins sociaux d'une part et sélection scolaire au service du patronat et du

pouvoir politique d'autre part ». Or, les réformes scolaires depuis 20 ans sont justement sélectives : affaiblissement de la carte scolaire mettant en ainsi en concurrence les familles, transfert de compétences vers le privé, mise en place de la réforme du bac avec l'épreuve de grand oral et Parcoursup. Depuis longtemps, Blanquer souhaitait la mise en place du contrôle continu. La crise du Covid lui permet son passage en force favorisant la concurrence entre les établissements à long terme sur une épreuve qui cessera d'être nationale.

Tout aussi gravement, l'appel à une continuité pédagogique, coûte que coûte, révèle la vision étriquée d'un groupe de technocrates pour qui chaque enfant dispose de sa chambre, de son ordinateur, d'une connexion internet efficace, d'une imprimante-scanner et de parents disponibles pour les aider. Que tel soit le modèle de famille de nos dirigeants révèle, selon les mots de Bonnery, le profond classisme de ce gouvernement. Or, la dérive de ce télé-enseignement est dangereuse car elle permet le développement de plateformes privées de formation en ligne. En effet, la promotion des Ed-Tech est dans la droite ligne de l'idéologie politique dont est issu Blanquer. Tout porte donc à croire que l'on s'oriente vers la mise en place d'une école publique assurant un service minimal où seuls ceux qui le peuvent pourront compléter leur formation en passant par une école ou des cours privés. Pendant cette période particulière du point de vue sanitaire, il aurait fallu recruter des enseignants tout en titularisant et fonctionnarisant stagiaires et précaires pour permettre d'enseigner face à des effectifs réduits, sans oublier la médecine scolaire. Ce n'est pas le cas. Pareil pour sa politique générale. Macron maintient l'austérité quand c'est celle-ci, par l'affaiblissement des services publics, qui a rendu la société fragile face au virus.

Pour lutter contre cela, les moyens existent, à commencer par le rétablissement de l'ISF, l'abandon du CICE et la taxation des revenus financiers. Il faudrait également réinvestir massivement dans les services publics. Le gouvernement Macron annonce 100 milliards de plan de relance. Blanquer évoque 400 millions pour l'Éducation nationale, soit 0,4 % du plan. On voit très concrètement où sont les priorités. C'est d'ailleurs ce qu'en conclut Stéphane Bonnery :

« Ce n'est rien de moins que le risque de la fin de l'école publique qui est en jeu. Avec la crise COVID et la pression financière terrible qui va découler de la crise économique pour supprimer des postes, le gouvernement est ainsi poussé à accélérer ses logiques et il rencontre une opportunité historique de régler la crise de l'école par le renoncement à la démocratisation et l'imposition de l'inégalité des scolarités et des objectifs ».

Déjà en crise depuis plusieurs années du fait d'un sous-investissement chronique et d'une mauvaise gestion délibérée, la pandémie offre la possibilité au gouvernement d'accélérer le démantèlement de service public d'enseignement français. Ce n'est donc pas le Covid-19 qui est responsable de la crise de l'école, c'est le capitalisme. ■

---

1. Bonnery Stéphane, « Covid-19 et accélération de la crise de l'école. Leur projet et le nôtre. » in Contretemps, 31 mai 2020, consulté le 9 septembre 2020.

https://www.contretemps.eu/covid19-crise-ecole-blanquer/

2. Cité par Mathieu Vidard, « Les sentinelles des pandémies », L'Edito Carré, France Inter, 7 septembre 2020

https://www.franceinter.fr/emissions/l-edito-carre/l-edito-carre-07-septembre-2020, consulté le 7 septembre 2020.

ÉDUCATION NATIONALE : QUAND LES ENTREPRISES PAIENT POUR ENTRER DANS LES CLASSES

Rentrée 2020

Plus que jamais, les évaluations nationales ne doivent pas avoir lieu !

Depuis des années, les évaluations nationales imposées par le ministère ont été largement critiquées que se soient au niveau de leur contenu, de leur forme de passation, ou encore de l'utilisation des données et leur stockage sur les serveurs d'Amazon. De nombreuses et nombreux enseignant-e-s se sont mobilisé-e-s contre ces évaluations et SUD éducation les a toujours soutenu-e-s . Cette année, l'obstination du ministère à prévoir leur passation le 14 septembre après un confinement de 2 mois et au coeur d'une crise sanitaire est irresponsable. Alors que ces 2 mois ont aggravé les inégalités sociales et scolaires de notre pays, que ce soit par les conditions de logements des familles, leurs équipements matériels ou encore par leur conditions d'accompagnement de la scolarité des enfants, faire passer des évaluations sur des notions non-travaillées l'année dernière relève de la maltraitance.

Les maintenir au mépris des inquiétudes des enseignant-e-s, élèves et familles, suscitées par cette rentrée est irrecevable. De nombreux élèves vont ainsi se retrouver en position d'échec. Ce n'est absolument pas la priorité de la rentrée, qui devrait au contraire faire en sorte que tous les personnels et élèves reviennent à l'école en confiance.

Le ministre doit annuler ces évaluations inutiles, anxiogènes et qui portent atteinte à la professionnalité des enseignant-e-s.

DES ENSEIGNANT-E-S INFANTILISÉ-E-S ET LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE BAFOUÉE

Le ministère prétend que ces évaluations nationales qui sont corrigées automatiquement permettraient de cerner au plus près les besoins de chaque élève afin de leur apporter une aide personnalisée. Or comment prétendre personnaliser l'aide en classe, à partir de tests imposés d'en haut sans le consentement des équipes pédagogiques et des effectifs surchargés ? Au contraire ces évaluations sont mal conçues : des exercices trop longs, piégeux, incohérents avec le niveau pouvant être attendu des élèves et qui, de plus, ont véhiculé les années passées des stéréotypes sexistes par le choix de certains exercices. Elles ne sont donc pas un outil au service des enseignant-e-s et de leurs élèves. Ces évaluations remettent en cause les compétences professionnelles des enseignant-e-s en les considérant comme de simples exécutant-e-s. Elles constituent aussi une perte de temps et mettent les élèves en difficulté. Imposer un tel dispositif est en contradiction avec les principes qui fondent l'engagement professionnel de nombreux-se-s enseignant-e-s. En ce sens il est source de souffrance au travail.

VERS UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION ET L'ÉCOLE DU TRI SOCIAL

Ces évaluations ne constituent en rien une aide pertinente pour enseigner mais démontrent la volonté ministérielle de mettre au pas les enseignant-e-s, et de mettre en concurrence élèves et établissements scolaires. Nous l'avons mesuré l'année dernière: ces évaluations sont utilisées par le ministère pour justifier ses orientations et renforcer son contrôle sur les personnels. C'est dans la remontée des réponses que se dévoile le danger de ces évaluations. Derrière un discours prétendument scientifique, le ministre entend normer les pratiques pédagogiques. On voit là le lien avec les orientations pédagogiques du ministère centrées sur les seuls "apprentissages fondamentaux". Dans un contexte d'autonomisation accrue des établissements, la finalité de ces évaluations est limpide: classer les établissements, les écoles et les équipes pédagogiques en fonction des résultats ! Blanquer instrumentalise la crise sanitaire pour continuer sa politique d'évaluation tous azimuts. Loin d'être réservées à un usage interne, ces mesures participent au renforcement des inégalités territoriales en imposant progressivement une « culture du résultat » qui permettrait de distribuer les bons et les mauvais points aux équipes enseignantes.

NOS REVENDICATIONS

SUD éducation dénonce les tentatives d'intimidation de la hiérarchie et soutient les enseignant-e-s qui en ont été victimes.
SUD éducation revendique, contre cette vision managériale de l'école, des moyens pour une école égalitaire et émancipatrice.
SUD éducation revendique un allégement des programmes dans cette période particulière.
SUD éducation continuera de s'opposer frontalement aux tentatives de mises au pas des personnels, et revendique la suppression des évaluations nationales imposées aux élèves, et aux personnels.
SUD éducation revendique, pour le respect de la liberté pédagogique, une formation continue, sur le temps de service, répondant aux besoins des personnels.

MOBILISONS-NOUS !

PAR LA GRÈVE

DANS L'UNITÉ

DANS LA DURÉE

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
fede@sudeducation.org
@SUD_education @Sudeducationfederation

SUIVEZ LE GUIDE !

Conditions de travail

Primaire

Stagiaires du primaire

AED

AESH

TZR

Conseil d'administration

Secondaire

Stagiaires du secondaire

Escholiers de la Mosson : la lutte exemplaire des personnels a payé !

Communiqué de presse de SUD éducation Hérault

Après 6 jours de grève, les personnels du collège des Escholiers de la Mosson de Montpellier ont obtenu de l'institution l'éloignement du chef d'établissement, mis en cause dans plusieurs situations de souffrance au travail. C'est l'aboutissement de près de deux années de lutte pour défendre leur santé au travail, face à un chef d'établissement maltraitant.

6 jours de grève pour une victoire

Les élu-es du personnel du collège ont été invité-es ce jeudi 10 septembre 2020 en fin de journée à rencontrer les représentant-es de la Rectrice de l'académie.

Après une semaine de grève et d'actions quotidiennes (AG, rassemblements, piquets de grève, courriers au rectorat et à la presse…), il leur a été annoncé l'éloignement du chef d'établissement et son remplacement par un nouveau personnel de direction, référent unique auprès de l'équipe éducative et appelé à « rester pour l'avenir ».

Le chef est mis en retrait au motif d'un arrêt maladie. Soit. L'administration est incapable d'admettre explicitement le dysfonctionnement, sinon la faute. Dont acte.

Puisque l'institution refuse de le dire clairement, traduisons-les : **la revendication des collègues est satisfaite, le chef s'en va et il est remplacé immédiatement.**

Cohésion et solidarité

Les collègues savent ce qu'ils et elles ont vécu. Depuis 2 ans, ils et elles ont mené avec succès une lutte exemplaire, dans la durée et la solidarité, bien que jalonnée des tensions, d'émotions et de fatigue. Ils et elles n'ont cependant jamais renoncé.

Les personnels des Escholiers ont constitué un collectif soudé et dynamique, suffisamment déterminé et outillé pour résister et gagner le respect de leurs droits.

SUD éducation : un syndicat au service des luttes

SUD éducation 34 a naturellement accompagné cette mobilisation dès 2019 et quotidiennement pendant cette semaine de grève : présence sur l'établissement et dans les actions, conseils juridiques et stratégiques, participation aux audiences, courriers, communiqués, mail à la profession, soutien financier à la caisse de solidarité… C'est le fondement même de notre organisation : **mettre l'outil syndical au service des luttes autogérées pour défendre les droits des personnels et construire une autre école pour une autre société**.

Nous souhaitons souligner la détermination, l'opiniâtreté, la solidarité des collègues du collège des Escholiers dans cette lutte de longue haleine dont la dernière étape fut déterminante. **Le rapport de force et la grève dure sont des outils légitimes et efficaces contre une hiérarchie déshumanisante et méprisante.**

SUD éducation 34 veillera à ce que le retour au travail se fasse dans les conditions présentées aux collègues, et dans la sérénité. Nous serons également attentifs à ce que l'administration ne fasse pas peser sur les personnels le poids, notamment financier, de cette mobilisation légitimée par la décision rectorale.

Cette victoire doit nous inciter toutes et tous à libérer la parole sur la souffrance au travail, à interroger nos conditions d'exercice, à nous défendre collectivement. Victimes ou témoins de situations problématiques, nous ne devons plus porter ce poids seul-es. ■

ADHÉSION 2020 - 2021

SUD éducation 66-11
✉ 4 bis avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan
06 84 89 01 17
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org

Adhérent·e

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

Situation professionnelle

Branche (1er ou 2nd degré, supérieur) : ..... Corps, grade (AED, AESH, PE, certifié·e, hors-classe…) : .....

Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint·e, brigade, TZR, …) : .....

❑ Temps complet ❑ Temps partiel : .....

❑ Disponibilité ❑ Congé (type : .....) ❑ Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Cotisation

66 % des sommes versées en 2020 seront déductibles de vos impôts 2020 ou ouvriront un crédit d'impôt.
Un justificatif vous sera adressé en 2021.

Montant de la cotisation annuelle 2020 - 2021 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... **€**
Cotisation payée en : ❑ **une** fois ❑ **deux** fois ❑ **trois** fois ❑ **dix** fois

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile **2019** :

Salaire **mensuel** net moyen **en 2019**	**Cotisation annuelle**	**Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)**	Taux de cotisation
- de 600 €	**6 €**	**2,06 €**	/
+ de 600 €	**15 €**	**5,10 €**	2,50 %
+ de 750 €	**27 €**	**9,18 €**	3,60 %
+ de 900 €	**45 €**	**15,30 €**	4,74 %
+ de 1000 €	**54 €**	**18,36 €**	5,14 %
+ de 1100 €	**64 €**	**21,76 €**	5,57 %
+ de 1200 €	**75 €**	**25,50 €**	6 %
+ de 1300 €	**88,5 €**	**30,09 €**	6,56 %
+ de 1400 €	**102 €**	**34,68 €**	7,03 %
+ de 1500 €	**117 €**	**39,78 €**	7,55 %
+ de 1600 €	**135 €**	**45,90 €**	8,18 %
+ de 1700 €	**153 €**	**52,02 €**	8,74 %
+ de 1800 €	**174 €**	**59,16 €**	9,41 %
+ de 1900 €	**192 €**	**65,28 €**	9,85 %
+ de 2000 €	**210 €**	**71,40 €**	10,24 %
+ de 2100 €	**230 €**	**78,20 €**	10,70 %

Salaire **mensuel** net moyen en **2019**	**Cotisation annuelle**	**Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)**	Taux de cotisation
+ de 2200 €	**251 €**	**85,34 €**	11,16 %
+ de 2300 €	**272 €**	**92,48 €**	11,57 %
+ de 2400 €	**293 €**	**99,62 €**	11,96 %
+ de 2500 €	**315 €**	**107,10 €**	12,35 %
+ de 2600 €	**340 €**	**115,60 €**	12,83 %
+ de 2700 €	**364 €**	**123,76 €**	13,24 %
+ de 2800 €	**390 €**	**132,60 €**	13,68 %
+ de 2900 €	**416 €**	**141,44 €**	14,10 %
+ de 3000 €	**443 €**	**150,62 €**	14,52 %
+ de 3100 €	**472 €**	**160,48 €**	14,98 %
+ de 3200 €	**500 €**	**170,00 €**	15,38 %
+ de 3300 €	**530 €**	**180,20 €**	15,82 %
+ de 3400 €	**561 €**	**190,74 €**	16,26 %
+ de 3500 €	**593 €**	**201,62 €**	16,70 %
+ de 3600 €	**Calcul***	34 % cotisation	17,30 %

***** Cotisation annuelle = *17,30% du salaire mensuel net moyen.*

Joindre tous les chèques. Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2021 et le troisième le 30 avril 2021. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.
Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez SUD éducation 66-11.
Le(s) chèque(s) *à l'ordre de SUD éducation 66-11* et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :
SUD éducation 66-11 – 4 bis avenue Marcelin Albert – 66000 Perpignan

J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.

Date : Signature :